

LE FINANCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES PAR LE SECTEUR PRIVÉ EN AFRIQUE

Du Secrétariat de la Communauté africaine de pratiques sur la gestion axée sur les résultats de développement à la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique



Étude de cas
N°31

RÉSUMÉ

Le financement de la lutte contre le changement climatique joue de plus en plus un rôle important en ouvrant la voie aux investissements à faible intensité de carbone et résistants au changement de climat, au niveau mondial et en Afrique. Le financement du climat contribue à réduire le coût de l'investissement et soutient les risques tant pour les opérations souveraines que pour les opérations non souveraines. Sans un financement du climat concessionnel, le secteur privé pourrait ne pas jouer un rôle clé dans la lutte contre le changement climatique. Grâce à ce financement du climat, les ressources supplémentaires sont importantes pour réduire les risques d'investissement et pour créer un environnement propice aux opérations du secteur privé. L'objectif primordial du présent article est de présenter les principaux instruments, défis et opportunités du financement du climat et le rôle du secteur privé en Afrique.

L'étude est descriptive et analytique. Elle utilise des approches qualitatives et quantitatives pour la collecte et l'analyse des données. L'étude de cas a identifié les instruments de financement du climat suivants : l'équité, les subventions, les prêts, les garanties, la marge de crédit, les services consultatifs, les obligations vertes et les prêts et soutien budgétaire fondés sur des politiques et un accord d'achat pour les projets de financement du climat. De plus, les opportunités identifiées comprennent le potentiel d'investissement dans les infrastructures vertes, l'énergie propre et la création d'emplois verts et le développement de l'économie verte. Enfin, entre autres défis se comptent les investissements de capitaux élevés nécessitant des paiements initiaux, le manque de projets bancables en Afrique et la capacité limitée du secteur privé à participer au financement du climat.

Parmi les principales constatations, on note que la plupart des investissements dans le financement du climat en Afrique sont axés sur le développement d'investissements énergétiques propres, tout en négligeant l'interface du changement climatique avec des secteurs clés comme l'agriculture, l'eau et l'assainissement et les transports. Cette étude de cas identifie également la question des capacités humaines et financières limitées comme un obstacle majeur à la préparation de projets bancables, conjuguée à la faiblesse des politiques gouvernementales. Pour s'assurer que le financement du climat produise les résultats escomptés, le document souligne la nécessité de rendre compte et de suivre l'utilisation des ressources financières allouées aux actions en faveur du climat en mettant en place des systèmes de suivi, d'élaboration de rapport et de vérification des résultats dans le pays bénéficiaire.

La principale recommandation est la nécessité de procéder au renforcement des capacités des promoteurs de projets et des investisseurs du secteur public et du secteur privé. Le gouvernement doit jouer son rôle dans le renforcement de l'environnement propice aux opérations du secteur privé. Si ces mesures sont bien mises en œuvre, elles permettront d'augmenter le nombre de projets bancables du secteur privé et *in fine* renforcer la résilience des pays face aux changements climatiques.

Introduction

En 1997, le Protocole de Kyoto a été signé à la troisième session de la Conférence des Parties (COP3) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le protocole de Kyoto a introduit les trois mécanismes suivants fondés sur le marché : le mécanisme de développement propre (MDP), la mise en œuvre conjointe et le commerce des émissions. Le présent document se limite à la prise en compte du MDP qui a été mis en place dans le but de s'attaquer simultanément aux effets néfastes des changements climatiques. Le MDP visait à intégrer le développement durable dans les stratégies de réduction de la pauvreté, dans les pays en développement comme ceux d'Afrique. La signature du Protocole de Kyoto a également marqué l'introduction du terme « financement du climat » dans le paysage du développement. Les programmes fonctionnant dans le cadre du MDP comprennent la réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+). Dans le cadre de l'Accord de Paris en 2015, un nouvel arrangement appelé Contributions intentionnelles déterminées au niveau national (CIDN) a été conclu, devant devenir le terme le plus court dans le changement climatique, peu de temps après la ratification, par les pays, de l'Accord de Paris, éventuellement en 2016. Les CIDN deviendront donc les contributions nationales déterminées (CND).

L'objectif primordial du présent article est de présenter les principaux instruments, défis et opportunités de financement du climat et le rôle du secteur privé en Afrique.

Les objectifs spécifiques du présent article sont les suivants :

- Examiner les principaux moteurs du financement du climat et leurs impacts sur le

secteur privé, la réduction de la pauvreté et la croissance verte en Afrique ;

- Évaluer l'importance du secteur privé dans l'architecture du financement du climat et la meilleure façon, pour le secteur, de tirer parti du financement du climat en Afrique ; et
- Fournir un cadre où peuvent s'organiser les programmes de renforcement des capacités et la formation axée sur les résultats pour relever les défis du financement du climat et la mise en œuvre des CIDN en Afrique.

L'étude est descriptive et analytique. Elle utilise des approches qualitatives et quantitatives pour la collecte et l'analyse de données. Pour la collecte des données, l'étude a permis d'obtenir des données provenant des documents stratégiques relatifs au financement du climat comme le rapport 2015 de « Climate Scope », le Rapport conjoint 2014 sur le financement du climat des Banques multilatérales de développement (BMD), le document 2015 sur le Paysage mondial du financement climatique de l'Initiative sur les politiques climatiques, le rapport 2014 du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le document intitulé « Démystifier le financement privé du climat et les instruments de financement public de l'institut mondial des ressources pour tirer parti du capital privé pour les investissements liés au climat ». Des études secondaires ont été menées et analysées. Les références des séminaires, conférences et études précédents ont également été consultées.

La gouvernance mondiale de l'environnement, le financement du climat et le secteur privé

Le concept de gouvernance environnementale mondiale a d'abord été utilisé lors de la Conférence de Stockholm de 1972 sur l'environnement humain, se référant à l'autoréglementation par les acteurs de la société

ou à la coopération privé-public dans la lutte contre les problèmes environnementaux, comme l'a déclaré Betsill et al. (2006). Ils ont également noté que le terme désigne également un ordre politique mondial qui ne se limite plus aux États-nations, mais qui se caractérise par une participation des acteurs non étatiques comme le secteur privé, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales.

Élaboration et mise en œuvre de politiques environnementales

À cet égard, le financement du climat a été considéré comme l'exemple d'un nouvel ordre de gouvernance environnementale qui nécessite la participation des secteurs public et privé. Streck et Chagas (2007) ont noté que les acteurs privés participent au financement du climat grâce aux projets d'investissement, de recherche et de développement technologique.

C'est pour cette raison que Falconer et Stadelmann (2014) définissent le financement du climat « comme des ressources financières typiques payées pour couvrir les coûts de la transition vers une économie à faible émission de carbone et pour s'adapter ou renforcer la résilience face aux impacts actuels et futurs du changement climatique ». Le terme a pris de l'importance dans les discussions sur la politique climatique en raison de l'appréciation accrue de la nécessité d'utiliser les ressources du financement du climat. Le rapport conjoint 2014 des banques multilatérales de développement (BMD) sur le financement du climat, publié en juin 2015, a identifié les instruments suivants pour canaliser les ressources du financement du climat : équité, subventions, prêts, garanties et accords d'achat pour les projets de financement du climat. Les autres instruments de financement du climat non couverts par les BMD sont les suivants : ligne de crédit, services consultatifs, assistance technique et obligations vertes. Depuis la création du MDP, la participation de

l'Afrique au secteur privé dans le financement du climat a été faible et s'est heurtée à plusieurs défis pour ce qui est de la mobilisation et de l'utilisation du financement pour les investissements à faible émission de carbone. Comparativement à la Chine, l'Inde, le Brésil et le Mexique, l'investissement en Afrique est très faible. Cette affirmation a été appuyée par le Rapport sur le financement du climat des BMD qui montre que sur le montant total de 28 345 millions de dollars payé en 2014 pour le financement du climat par les BMD, l'Afrique subsaharienne n'a reçu que 15% du flux total contre 31% pour l'Asie du Sud, 17% pour l'Amérique latine, etc. Pour soutenir la participation du secteur privé, Venugopal et al., 2012, ont noté que les gouvernements ont la responsabilité de mieux adapter l'utilisation des instruments de financement public et de maximiser la souplesse dans l'utilisation de ces instruments, afin d'aborder les contraintes internes, les obstacles politiques et institutionnels à l'investissement du secteur privé.

Dans sa stratégie de développement décennale nouvellement adoptée (2013-2023) et sa stratégie de développement du secteur privé (2013-2017), la Banque africaine de développement (BAD) s'est engagée à soutenir les pays africains en transition vers le développement à faible intensité de carbone (BAD 2013). D'après le rapport du Groupe consultatif de la BAD sur les changements climatiques (AGF), il ressort que, dans le cadre de l'Accord de Copenhague, les pays développés se sont engagés à fournir de nouvelles ressources supplémentaires « à mise en œuvre rapide » d'un montant de 10 milliards de dollars EU par an entre 2010 et 2012 et de 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour soutenir les actions climatiques dans les pays les plus pauvres (BAD 2011).

Afin d'assurer la participation du secteur privé au financement du climat, la BAD a mis en place le Fonds d'énergie durable pour l'Afrique (SEFA) en vue de soutenir la participation du secteur privé africain à l'investissement dans les énergies renouvelables. L'Initiative africaine pour les énergies renouvelables (AREI) a également été lancée pour élargir la participation du secteur privé aux investissements énergétiques propres. La BAD joue également un rôle essentiel dans la promotion du financement du climat en Afrique en renforçant les financements nationaux pour soutenir l'innovation, tirer parti de nouveaux fonds provenant de sources publiques et privées, réduire les barrières pour engager le secteur privé et d'autres investisseurs, réunir les acteurs au niveau communautaire au niveau mondial, et soutenir des technologies nouvelles et novatrices comme les énergies renouvelables, les mécanismes de résilience climatique et les solutions de gestion forestière (BAD 2015).

Il est important de souligner le rôle du secteur public qui est essentiel dans la gestion des risques, l'amélioration des rendements et l'élimination des lacunes de connaissances afin de stimuler l'investissement privé à échelle. Entre autres institutions multilatérales qui financent le climat sont le Fonds vert pour le climat, le Fonds d'investissement dans le climat, le Fonds de développement nordique, le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds d'adaptation, et via la BAfD, le Fonds africain pour les changements climatiques, le Fonds d'énergie durable pour l'Afrique et l'Agence française de développement.

L'Accord de Paris et ses implications pour le financement du climat en Afrique

Selon Phillips (2015), avant la conclusion de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le 12 décembre 2015, les pays ont été obligés de préparer et de soumettre leurs

CIDN. Concrètement, les CIDN intègrent des engagements ascendants de toutes les nations vers l'objectif convenu de limiter l'augmentation moyenne de la température de surface à 2°C. Les CIDN sont de nature volontaire, mais deviendront contraignantes avec la ratification de l'Accord de Paris et cela aura les implications suivantes pour l'Afrique (Phillips 2015) :

- Il y aura un changement de paradigme avec plus de pays de l'Annexe 1 ou non-Annexe 1 dans un monde où toutes les parties ont des responsabilités contraignantes. En particulier, cela se reflète dans le concept sur les CIDN, par un mécanisme ascendant pour définir les engagements. Au sens du présent, les pays africains ne peuvent plus s'asseoir et ne rien faire. Au contraire, ils devraient mettre en œuvre des politiques et des mesures pour réduire leurs émissions.
- Les pays africains doivent commencer à envisager la mise en œuvre de politiques de financement du climat parce que les donateurs et les investisseurs du secteur privé ne prêtent pas ou ne financent pas des projets ou programmes contraires aux efforts d'un pays pour s'acquitter de ses engagements. Les bailleurs de fonds et les investisseurs ne financent que des projets qui satisfont l'engagement d'un pays.

Les CIDN deviendront la feuille de route pour le développement financé par les secteurs public et privé et, pour cette raison, il est vital que toutes les nations prennent leurs CIDN au sérieux et fassent, entre autres, des projections d'émissions réalistes.

Les potentiels pour le secteur privé dans le financement du climat en Afrique

Dans son rapport de 2014 intitulé « Démystifier le financement privé du climat », le PNUE note que, le financement du climat est impératif pour

que le Comité international du climat puisse s'attaquer avec succès aux effets néfastes des changements climatiques et s'écarter des investissements habituels. Bien plus, le financement du climat avec la participation du secteur privé est nécessaire pour catalyser les initiatives vers des développements à faible teneur en carbone et résistant au changement de climat.

En raison de l'importance croissante du rôle joué par le secteur privé, les Banques Multilatérales de Développement (BMD) se sont rendues compte aujourd'hui qu'elles doivent impliquer le secteur privé pour tirer parti du financement du climat. En conséquence, le rapport de 2014 de la Banque Africaine de Développement (BAD) sur les Fonds d'investissement climatique souligne le rôle important du secteur privé dans la nouvelle architecture du financement du climat. Le rapport reconnaît que les entreprises privées sont en position unique pour contribuer à l'action climatique, grâce aux technologies novatrices de réduction des émissions, en introduisant de nouveaux modèles commerciaux et des instruments financiers intégrant la durabilité aux opérations commerciales. Le rapport indique en outre que le secteur privé peut profiter des investissements climatiques, à mesure que la demande augmente pour des énergies renouvelables, des centrales électriques efficaces, de meilleurs transports publics, des produits agricoles de haute qualité et une infrastructure résistante au climat. Enfin, le rapport souligne que pour le secteur privé en Afrique, ce décalage comporte des risques inhérents comme les risques spécifiques aux projets, les risques perçus et les risques financiers. Le rapport évalue également la préparation des secteurs privés africains pour adopter le financement du climat dans la nouvelle nomenclature de l'aide au développement (BAD 2015).

Le rapport annuel Climatescope 2015 note également que si le secteur privé a commencé à vouloir s'impliquer davantage dans le financement du climat, la plupart des investissements en Afrique ont été axés sur le développement de l'énergie propre avec plus de 25 milliards de dollars déployés dans les énergies renouvelables (à l'exclusion des grandes centrales hydroélectriques). Le rapport note que la plupart des investissements en Afrique ont eu lieu en Afrique du Sud avec plus de 16 milliards de dollars investis dans des projets d'énergie propre, suivie par le Kenya avec 4 milliards de dollars et l'Éthiopie avec 1,8 milliard de dollars. Le rapport note également la croissance lente les projets de compensation de carbone et le développement limité des chaînes de valeur locales et la négligence d'autres secteurs vitaux comme l'eau et l'assainissement, l'agriculture, les transports et le développement urbain. Cependant, le rapport reconnaît que, malgré l'augmentation importante des investissements dans les énergies propres, les investissements à grande échelle en énergie solaire doivent encore décoller en dehors de l'Afrique du Sud, le Rwanda ayant augmenté les plus grands projets d'une capacité de 8,5 MW. Enfin, le rapport note qu'avec environ 1,3 milliard de personnes n'ayant pas accès à l'énergie, le financement du climat présente une grande opportunité pour le secteur privé en ce qui concerne les technologies d'énergie propre hors réseau, en particulier le solaire à petite échelle, couplé à une installation de stockage de batterie.

Buchner et al. (2015) apportent une autre contribution significative pour renforcer l'importance du financement du climat pour le secteur privé, en déclarant que l'investissement du secteur privé dans le financement du climat en 2014 représentait 243 milliards de dollars en énergie renouvelable, la Chine seule représentant 34%. Ils ont expliqué les raisons pour lesquelles la Chine a pu dominer le financement du secteur privé en 2014 en raison

de l'objectif ambitieux du gouvernement chinois et de sa politique de soutien à l'égard des investissements du secteur privé. Ils ont exhorté d'autres pays, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne, à suivre l'exemple du gouvernement chinois pour stimuler la participation du secteur privé au financement du climat.

Enfin, Whitley et al. (2014) ont également noté qu'il est largement reconnu que des augmentations significatives des ressources financières sont nécessaires pour aider les pays africains à entreprendre un développement compatible avec le climat (DCC) et qu'une part importante de ces ressources est attendue sous forme d'investissements du secteur privé, où les financements publics et les incitations sont nécessaires pour façonner cet investissement. Whitley et al. (2014) ont également noté qu'en utilisant des exemples de deux secteurs dans quatre pays africains, l'Ouganda et le secteur de l'énergie de la Namibie et de la Tanzanie et les secteurs agricoles de la Zambie, ils ont observé ce qui suit :

- Créer un environnement propice à l'investissement privé dans le DCC nécessite un soutien accru au niveau du marché et une cohérence accrue des politiques dans les secteurs pertinents pour le climat.
- La nécessité de concevoir des interventions pour mobiliser le financement privé pour le DCC exige une compréhension claire des rôles distincts du secteur financier et d'autres sources de capitaux pour les entreprises et les ménages.
- Le soutien public nécessaire à la collecte et à la diffusion de l'information au niveau du marché peut aider à faciliter le financement privé du DCC.

Gestion du résultat dans le nouveau régime de financement du climat

Bien qu'il soit important d'avoir le financement et l'assistance technique nécessaires pour s'attaquer aux effets négatifs du changement climatique en Afrique, il est également nécessaire d'assurer une gestion efficace des ressources du financement du climat. Ceci est renforcé par le rapport 2015 sur les BMD sur le financement du climat, qui stipule que la transparence et une information crédible sur les flux financiers sont essentielles pour démontrer l'efficacité des impacts sur le terrain. Il est important de souligner également que l'objectif principal du financement du climat est de réduire la vulnérabilité climatique et de promouvoir un développement résilient au climat dans les pays en développement comme les pays africains. Par conséquent, le financement du climat crée le plus souvent un impact durable sur le terrain en aidant le pays à élaborer des mesures d'adaptation contre le changement climatique. Pour que cela soit efficace, de bonnes mesures sont nécessaires pour surveiller et évaluer l'impact des finances du changement climatique. À cet égard, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de sauvegarde, de conformité et de suivi des changements sociaux et climatiques qui auront pour mandat de vérifier l'impact sur le développement du financement du climat. La gestion des résultats est très importante dans le financement des changements climatiques, car les ressources proviennent principalement d'organismes externes. Il est donc important de tenir compte de ces ressources en mettant en place les mécanismes nécessaires pour suivre et assurer leur impact.

Cependant, malgré son importance, la gestion des résultats pour le suivi, l'élaboration des rapports et la vérification du financement du climat n'est pas bien développée en Afrique. Gamma et Nigel (2011) ont identifié certains des défis qui affectent sa mise en œuvre. En effet, il

n'existe pas de cadre national convenu pour suivre les résultats du développement dans de nombreux pays africains. Ils ont également déclaré que les rapports sur le changement climatique restent axés sur l'extérieur et que certains donateurs continuent de fournir des financements pour le changement climatique hors budget.

Actions stratégiques proposées

Même si l'Afrique contribue le moins aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, le continent est toujours béni avec beaucoup de potentiel pour attirer le financement du climat. Cependant, il existe un important goulot d'étranglement dans le déblocage de la réponse de l'Afrique aux changements climatiques et le développement de projets viables qui répondent à la viabilité et au test bancaire des investisseurs du projet. Les défis rencontrés par les développeurs de projets nécessitent la mise en place d'une approche innovante et collective pour aborder les problèmes.

Afin de faciliter leur participation au développement à faible teneur en carbone en Afrique, Whitley et al. (2014) ont suggéré des recommandations politiques importantes pour stimuler la participation du secteur privé. Il s'agit notamment de la nécessité d'améliorer les efforts de suivi pour améliorer encore la transparence, la compréhension et la cohérence des méthodes comptables, d'obtenir des politiques d'investissement domestique et des cadres de soutien appropriés. Pour cela il est nécessaire de comprendre clairement l'endroit où les investissements ont lieu et d'identifier les facteurs sous-jacents, puis de surmonter les obstacles à l'investissement privé pertinent au climat, de la nécessité de promouvoir l'innovation qui aidera à développer les instruments financiers qui devraient répondre aux besoins des investisseurs, d'améliorer l'intégration des considérations liées au

changement climatique dans le système financier du pays, et de la nécessité d'améliorer l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les processus de décision d'investissement, ce qui aidera les investisseurs à mieux comprendre les risques et à savoir les atténuer.

Outre les mesures énoncées ci-dessus, les gouvernements africains devraient collaborer avec la communauté internationale pour mieux utiliser le financement du climat, préparer des projets bancables et renforcer les capacités locales pour mettre en œuvre l'engagement de leur CIDN. Il faudrait déterminer le prix des émissions de gaz à effet de serre, soit par la fiscalité, soit par la mise en œuvre de systèmes d'échange de droits d'émission au niveau national et, plus tard, au niveau régional, ou une combinaison des deux, en vue de promouvoir le financement du climat. D'autres politiques et mesures qui devraient être rapidement déployées comprennent l'élimination des subventions, le renforcement du rôle du secteur privé dans le financement du climat, la promotion de la législation en faveur des développements compatibles avec le climat et le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures. La mobilisation des ressources internes est importante pour générer des revenus à l'intérieur du pays, sans dépendre des sources externes. Il est très impératif de développer les capacités des promoteurs de projets et des investisseurs sur le financement du climat, notamment les approches basées sur le marché pour le développement durable. La formation sur les CIDN est également importante pour les agents du secteur public national et les acteurs locaux afin de prendre en main les engagements de leur CIDN. Les propositions pour le renforcement des capacités devraient être en mesure de faciliter et de dispenser une formation innovante de haute qualité et de partager les connaissances sur les meilleures pratiques. La formation devrait être adaptée aux besoins, à la

demande et à la préparation des capacités du secteur public et privé.

Le paiement d'approches et de mesures écosystémiques devrait être encouragé afin de promouvoir l'intégration de la gestion des ressources naturelles en vue d'améliorer les moyens de subsistance des communautés locales qui ont du mal à accéder aux ressources du financement du climat.

Afin de s'assurer que le financement du climat a atteint son objectif de s'attaquer aux effets négatifs du changement climatique en Afrique, des mécanismes doivent être mis en place pour surveiller et suivre l'efficacité du financement du changement climatique. L'intégration des politiques de changement climatique dans la planification économique du pays est très importante pour tirer le meilleur parti du financement du changement climatique. Une mesure importante est le cadre de protection sociale de la BAD qui sert à intégrer les considérations sociales et environnementales dans ses opérations. Toujours au sein de la BAD, il existe également le Système de protection climatique (SPC) qui soutient la mise en œuvre des mesures de « sauvegarde pour le changement climatique » au cours des processus de diligence. Gamma et Nigel 2011 recommandent également que l'intégration du changement climatique dans le contrat de performance des ministères renforce le financement du climat en tant que question transversale et encourage les rapports de haut niveau du ministère. Il est donc essentiel que des investissements soient faits pour accroître la capacité du gouvernement à soumettre des rapports sur les changements climatiques, en particulier au niveau du ministère.

Conclusions

Bien qu'une énorme quantité d'argent ait été injectée sur le continent grâce à diverses

initiatives de financement du climat pour s'attaquer aux effets négatifs du changement climatique, il reste encore beaucoup à faire. Au niveau national, les gouvernements africains ont participé à diverses initiatives de financement du climat, telles que le MDP, la REDD+, les actions d'atténuation nationales appropriées et, récemment, les CIDN et les BMD par le biais des opérations du projet. Avec la ratification éminente de l'Accord de Paris, le secteur privé africain devrait jouer un rôle important pour permettre aux gouvernements nationaux de respecter l'engagement de leur CIDN. Pour que le secteur privé puisse bénéficier du financement du climat, ils devront concevoir de bons projets qui attireront les investissements ou le financement nécessaire. En revanche, les gouvernements africains doivent démontrer leur engagement à soutenir le secteur privé. La responsabilité de chaque gouvernement est de promulguer des politiques et de prendre des mesures pour soutenir le flux du financement du climat et créer un environnement propice au secteur privé.

Il est important de noter que l'investissement dans le développement à faible teneur en carbone en Afrique est une énorme opportunité d'investissement qui ne réussira pas sans le financement concessionnel du climat. Ce financement dépasse le secteur de l'énergie et présente d'énormes opportunités pour promouvoir le développement économique durable (croissance verte) en Afrique. Ces opportunités comprennent le développement de systèmes de transport à faible teneur en carbone comme les chemins de fer et les métros urbains, les bâtiments à faibles émissions (nouvelles constructions et bâtiments existants modernisés et les avantages) grâce aux paiements pour les services écosystémiques.

Le renforcement des capacités pour permettre au secteur privé et à la société civile d'avoir accès au financement du climat est très important en

Afrique. Pour que le secteur privé et la société civile réussissent à jouer un rôle important dans la lutte contre le changement climatique, ils doivent acquérir suffisamment de capacités et de compétences pour combler les lacunes dans ces domaines. Ils doivent pouvoir concevoir et mettre en œuvre des projets bancables. À mesure que l'accord de Paris devient éminent, il est également important que les secteurs public et privé, y compris la société civile, acquièrent les compétences nécessaires qui leur permettront de réclamer, de mettre en œuvre et de prendre en main leurs engagements pour les CIDN.

L'efficacité des mesures ci-dessus, si elles sont mises en œuvre, permettra d'atteindre les résultats nationaux nécessaires. Il est également important que les programmes de renforcement des capacités et les mesures politiques recommandées soient soigneusement surveillés à partir des changements de connaissances et d'attitudes avant et immédiatement après chaque formation. Les commentaires qui seront obtenus lors de ces formations seront utiles pour affiner le programme de formation et les approches du renforcement des capacités en matière de changement climatique et de financement du climat.

En attendant que les ressources financières du climat commencent à découler de l'Accord de Paris, il est important d'évaluer les impacts sur le développement et la contribution du financement du climat dans le cadre du MDP dans la promotion du développement durable en Afrique. Il est également important d'évaluer pourquoi la participation des secteurs privés dans le MDP était inférieure aux attentes. Ceci est important pour éviter les mêmes erreurs lorsque l'Accord de Paris entrera en vigueur. Enfin, des mécanismes de suivi, d'élaboration de rapports et de vérification efficaces sont des outils très importants pour mesurer les impacts sur le développement du financement du climat en Afrique.

Références

- Banque africaine de développement 2011 : Rapport du Groupe consultatif sur le financement du climat : implications et prochaine étape pour l'Afrique
- Banque africaine de développement 2013 : Au centre de la stratégie de transformation de l'Afrique pour 2013-2022
- Banque africaine de développement 2015 : Changement de financement en Afrique : Rapport annuel CIF de la BAD 2014
- Banque africaine de développement 2015 : Changement de leadership : le rôle de la BAfD dans le financement d'une Afrique pacifique
- Betsill MM, Hochstetler K, Stevis D 2006: Palgrave Advances in International Environmental Politics. Published by Palgrave Macmillan, New York
- Buchner K. Barbara, Trabacchi Chiara, Mazza Federico, Abramskieln Dario & Wang David 2015: Global Landscape of Climate Finance 2015. Climate Policy Initiative
- ClimateScope 2015: The Clean energy Country Competitive Index
- Falconer Angela and Stadelmann Martin 2014: What is climate finance? Definitions to improve tracking and scale up climate finance. Climate Policy Initiative
- Gemma Norrington-Davies and Nigel Thornton 2011: Climate Change Financing and Aid Effectiveness: Kenya Case Study, March 2011. Agulhas Applied Knowledge
- Phillips Gareth 2015: Climate Change in Africa: A race against time. Blog Series
- Shelagh Whitley, Granoff Ilmi, Chiofalo Emilo, Halimanjaya Aidy & Sam Pickard 2014: Private climate finance : Mapping Incentives and Investments in Sub Saharan Africa.

Overseas Development Institute Working Paper on Sharing Policy for Development.

Finance Initiative Changing finance, financing change.

Streck Charlotte and Chagas B. Thiago 2007: The Future of the CDM in a Post-Kyoto World. CCLR 1

Venugopal Shally, Srivastava Aman, Polycarp Clifford, and Taylor Emily 2012: Public Financing Instruments to Leverage Private Capital for Climate-Relevant Investment: Focus On Multilateral Agencies. World Resource Institute

United Nations Environment Programme, 2014: Demystifying Private Climate Finance. UNEP



REMERCIEMENTS

Ce produit de connaissance fait partie d'une série de produits de la Communauté Africaine de Pratiques sur la Gestion axée sur les Résultats de Développement (AfCoP-GRD). L'objectif est de documenter les bonnes pratiques et les recommandations politiques clés sur la gestion axée sur les résultats de développement. Les produits de connaissance de l'AfCoP sont largement diffusés et sont disponibles sur le site web de l'Initiative de l'Afrique pour les Résultats (AfriK4R) : <http://afrik4r.org/ressources/>.

Cette étude de cas de l'AfCoP-GRD est un travail conjoint de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) et de la Banque Africaine de Développement (BAD) réalisé sous la supervision du Secrétaire Exécutif de l'ACBF, le Professeur Emmanuel Nnadozie. Ce produit a été préparé par une équipe du Département Connaissances & Apprentissage de l'ACBF, sous la supervision générale de son Directeur, Dr Thomas Munthali assisté par Mme Aimtonga Makawia, Mr. Kwabena Boakye, Dr. Patience Mutopo, Dr. Barassou Diawara, Mme Anne François et Mr Fréjus Thoto et des membres des autres départements de la Fondation.

L'ACBF est également reconnaissante envers M. Njume Gerald Esambe qui a partagé le travail de recherche ayant abouti à l'élaboration de cette publication; puis les évaluateurs externes dont les avis externes ont enrichi ce produit de connaissance. La Fondation exprime aussi sa gratitude aux membres de l'AfCoP, aux institutions partenaires de l'ACBF et à tous ceux qui ont fourni des contributions critiques pour la finalisation de ce produit. L'ACBF est reconnaissante envers la Banque Africaine de Développement qui a appuyé l'élaboration de ce produit de connaissance sous la subvention Numéro 2100150023544.

Les points de vue et opinions exprimés dans cette publication sont ceux de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la BAD et de l'ACBF.